# **EUREKA DEVIS-FACTURES VERSION 7 INTEGRANT LA TGC**- Note sur les nouveautés -

Je dois facturer la TGC à mes clients

**VOIR Situation 1** 

Je ne facture pas la TGC à mes clients « Franchise en base »

**VOIR Situation 2** 

Informations sur le paramétrage du logiciel avec ou sans TGC

Rédaction des devis

Impression et rendu visuel des devis et factures

## - ATTENTION / RAPPEL -

Afin d'éviter toute perte de vos données, faites impérativement une sauvegarde avant de mettre à jour votre logiciel Eureka!





Le principe consiste à envoyer des fichiers du disque C vers un dossier de votre ordinateur ET un autre support (clé USB, disque dur externe...)

Outils / Sauvegarder EUREKA devisfactures

Voici l'écran qui apparaît alors :





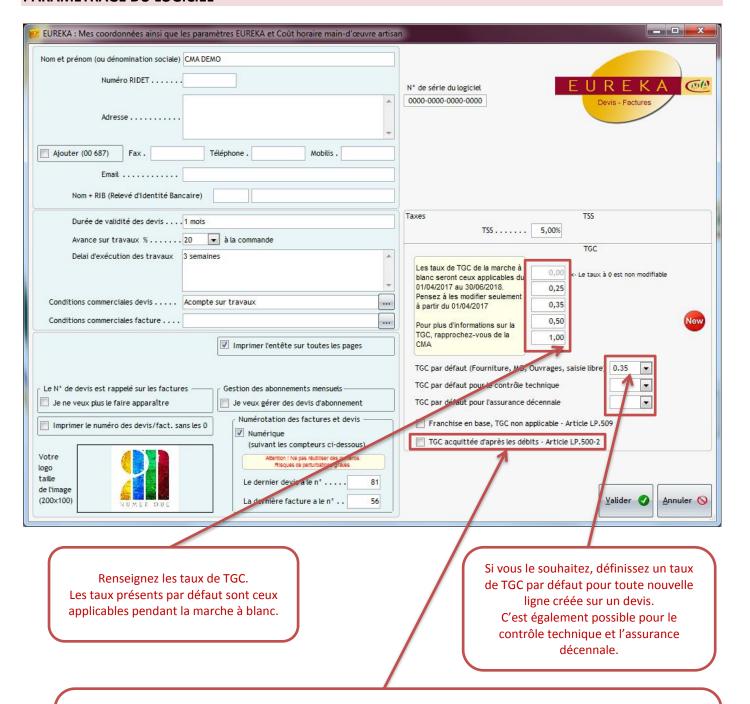
pour confirmer votre commande

Votre sauvegarde est réussie et porte le nom: « EUREKA-DF-ANNEE/MOIS/JOU-HEURE/MINUTES.ZIP ». La sauvegarde est format « ZIP » vous ne pouvez donc pas ouvrir directement votre sauvegarde. Pour l'ouvrir vous devez d'abord faire un clic droit dessus avec votre souris et cliquer sur « extraire tout ».

Choisir le dossier de stockage ici et indiquez l'endroit où vous souhaitez effectuer la sauvegarde (Disque local, clé USB, disque dur externe...)



### PARAMETRAGE DU LOGICIEL



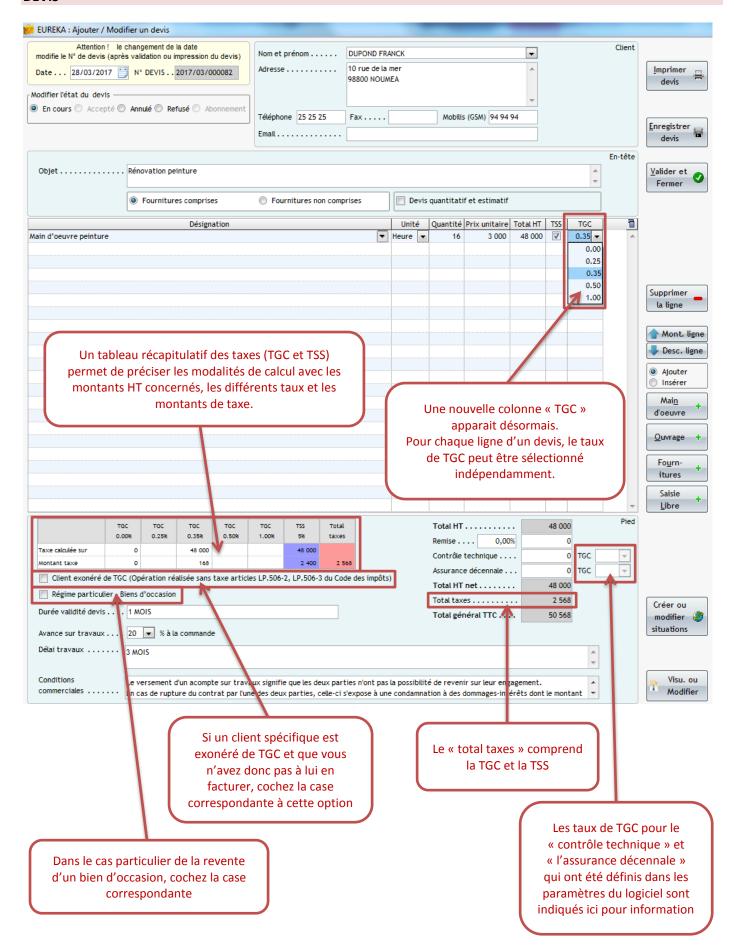
Cette option concerne les prestations de services et les travaux immobiliers.

Cochez cette case si vous avez demandé aux services fiscaux d'aligner l'exigibilité de la TGC au moment de la réalisation de l'opération => La TGC est alors due et déductible au moment de la facturation, et non pas de l'encaissement/décaissement.

Pour rappel, la TGC sur les ventes de produits est due au moment de la facturation.



#### **DEVIS**





# **IMPRESSION / RENDU VISUEL**



# **Devis**

Le: Mardi 28 Mars 2017

CMA DEMO

Ridet: 1234567-001

10 AV James Cook

CP 25444 BP 25441

Tel.: 28 23 37

DUPOND FRANCK

10 rue de la mer 98800 NOUMEA

E-mail: espace.communication.cma@gmail.com

Objet : Rénovation peinture

Devis N°:82

Fournitures comprises

Nouveautés Eureka Devis factures 7 avec la TGC

Designation						Unité	Q.	Prix unitaire	TSS	TGC	Total HT
Main d'oeuv	Main d'oeuvre peinture					Heure	16	3 000	☑	0.35	48 000
	TGC					TSS		Total Hors Taxes :			48 000
	48 000				Bases	es 48 000		Total taxes :			2 568
	0,25 %	0,35%	0,50 %	1,00%	% Taxes	5,00 % 2 400		Total général TTC :			50 568
					1 0.762	00					

Durée de validité du devis : 1 MOIS

Avance sur travaux : 20 % à la commande soit 10 114 Frs

Montant en lettres: CINQUANTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE HUIT FRANCS CFP

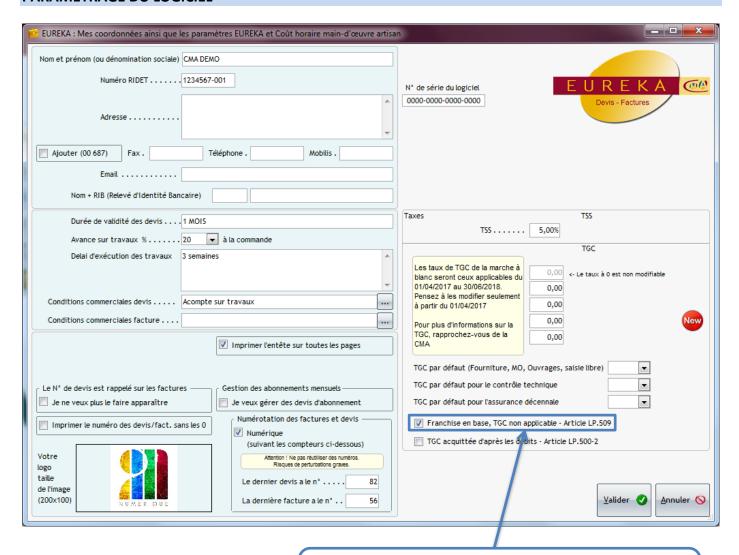
Délai des travaux : 3 MOIS Conditions commerciales :

Le versement d'un acompte sur travaux signifie que les deux parties n'ont pas la possibilité de revenir sur leur engagement. En cas de rupture du contrat par l'une des deux parties, celle-ci s'expose à une condamnation à des dommages-intérêts dont le montant sera aligné sur le préjudice subi.

<u>L'entreprise</u>

(Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

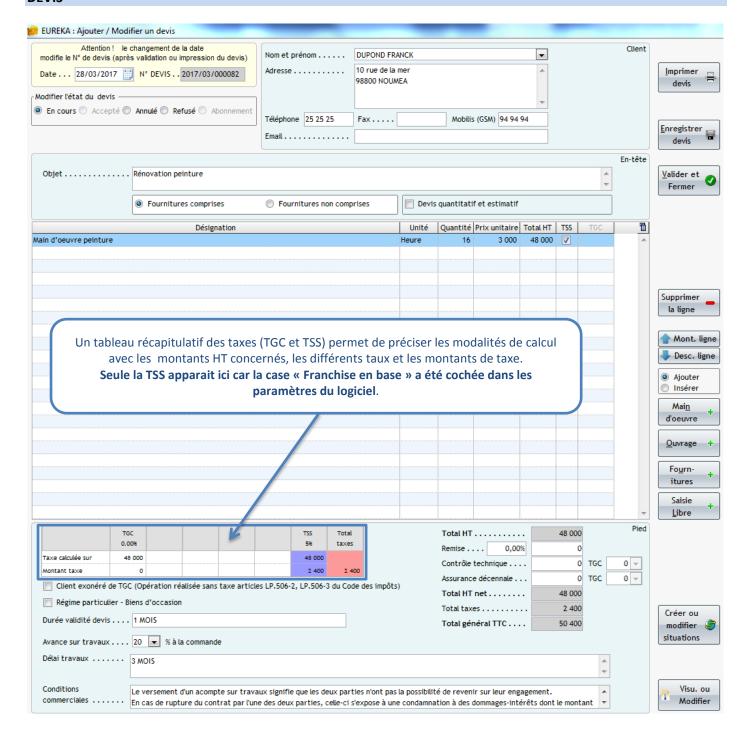
### PARAMETRAGE DU LOGICIEL



La case « Franchise en base » doit être cochée si vous n'êtes pas concerné par la TGC. En conséquence, vous n'en facturerez pas et vous ne pourrez pas en récupérer sur vos charges.



#### **DEVIS**





# **IMPRESSION / RENDU VISUEL**



**Devis** 

Le: Mardi 28 Mars 2017

CMA DEMO

Ridet: 1234567-001

10 AV James Cook CP 25444 BP 25441

Tel.: 28 23 37

DUPOND FRANCK

10 rue de la mer

98800 NOUMEA

Objet: Rénovation peinture

E-mail: espace.communication.cma@gmail.com

Devis N°:82

Fournitures comprises

Designation	Unité	Q.	Prix unitaire	TSS	TGC	Total HT	
Main d'oeuvre peinture			16	3 000	☑		48 000
	[	TSS		Total Hors Taxes :		48 000	
	Bases	48 000		Total taxes : Total général TTC :		2 400	
	% Taxes	5,00 % 2 400				50 400	

Durée de validité du devis : 1 MOIS

Avance sur travaux : 20 % à la commande soit 10 080 Frs

Montant en lettres: CINQUANTE MILLE QUATRE CENTS FRANCS CFP

Délai des travaux : 3 MOIS Conditions commerciales :

Le versement d'un acompte sur travaux signifie que les deux parties n'ont pas la possibilité de revenir sur leur engagement. En cas de rupture du contrat par l'une des deux parties, celle-ci s'expose à une condamnation à des dommages-intérêts dont le montant sera aligné sur le préjudice subi.

Franchise en base, TGC non applicable - Article LP.509

Le Clien

L'entreprise

(Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

La mention « Franchise en base... » apparait en bas des devis et des factures lorsque la case correspondante a été cochée dans les paramètres du logiciel.

